

Communiqué

**La FNEC FP-FO exige l'abandon de la « mastérisation »
des « métiers de l'Education et de la formation » et
le retrait de la circulaire du 17 octobre 2008 sur les nouveaux masters.**

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté à toutes les fédérations syndicales concernées, le 6 novembre, le texte d'une circulaire datée du 17/10/2008 qui doit transposer dans les universités les « nouveaux concours de professeurs » dans de nouveaux masters.

Cette circulaire participe à la remise en cause des concours nationaux de recrutement donnant accès à un corps de fonctionnaires de l'Etat comme le sont les actuels concours (CAPES, Agrégation, Professeurs des écoles, PLP, PEPS, CPE, COP). C'est une même volonté de détruire l'école de la République, de la maternelle à l'université, qui se met en place avec l'ensemble coordonné des contre-réformes Darcos-Pécresse.

Pour sa part, la FNEC-FP-FO demande le maintien du recrutement par concours nationaux et anonymes dans tous les corps actuels de l'éducation nationale. Pour la FNEC FP-FO

La licence donnait le droit à tout étudiant de passer un concours d'enseignement, la mastérisation interdira à la majorité des étudiants de le faire. Placer les concours d'enseignement en 2^{ème} année de master revient à repousser de 1 à 2 ans le recrutement des futurs enseignants et leur entrée dans la Fonction publique d'état, ce qui aura des effets en termes de trimestres de cotisations pour la pension de retraite mais aussi en termes de financement personnel de la formation : les étudiants de famille modeste auront beaucoup plus de difficulté à devenir enseignants. La situation précaire d'un grand nombre d'étudiants s'en trouvera aggravée.

De plus, les nouveaux masters Pécresse entérinent un affaiblissement disciplinaire, une « professionnalisation » par des « allers-retours » sur le « terrain » dès la troisième année universitaire en lieu et place d'une formation spécifique dans la préparation aux concours à bac+3, concours suivi d'une année de formation rémunérée lorsque l'étudiant reçu devient fonctionnaire-stagiaire.

Contrairement à ce que le ministre affirme, la "mastérisation" loin de correspondre à un allongement de la formation initiale des enseignants conduit ainsi à la disparition de toute formation professionnelle spécifique des enseignants, faisant également disparaître les IUFM ayant en charge de dispenser cette formation.

La FNEC FP-FO ne peut accepter que la formation professionnelle au métier d'enseignant soit réduite à un simple "compagnonnage" en lieu et place d'une année rémunérée dans le cadre du statut de fonctionnaire stagiaire de l'Etat. C'est à l'Etat d'assurer dans le cadre du statut de la Fonction publique d'Etat le recrutement par concours, la formation initiale des enseignants et la rémunération du fonctionnaire stagiaire.

La FNEC-FP-FO se félicite que déjà, depuis la publication de la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, plus de 25 conseils d'administration des universités affirment l'impossibilité de mettre en place ces masters.

Pour la FNEC-FP-FO, formation et concours de l'Education nationale doivent être maintenus dans le cadre actuel du recrutement donnant accès à un corps de fonctionnaire d'Etat avec maintien du statut spécifique et maintien d'une formation disciplinaire qui garantit le savoir et les connaissances qui seront enseignés, et ce à tous les niveaux. En n'accordant qu'un cinquième des coefficients des « nouveaux concours » à la connaissance disciplinaire, le ministre donne toute l'ampleur de ce qu'il veut faire. L'introduction dans les jurys de concours « des membres de la société civile » parachève cette entreprise de destruction de l'école républicaine.

La "mastérisation" de la formation des maîtres met en place en amont des mesures contenues dans la réforme des lycées (fusion et disparition de disciplines, bi-disciplinarité), contenues dans la modification du décret statutaire de 1984 des enseignants chercheurs et dans les décrets DARCOS (remise en cause de la formation continue pour tous les enseignants pendant le temps de travail par la disparition des stagiaires PE2 chargés de les remplacer dans leurs classes).

Devant l'ampleur de cette attaque sans précédent qui porte sur les corps nationaux de fonctionnaires d'Etat, les concours, l'enseignement, les savoirs transmis aux élèves, la FNEC-FP-FO consciente de ses responsabilités s'adresse solennellement à l'ensemble des organisations syndicales pour demander l'abandon des contre-réformes Darcos-Pécresse. Ses syndicats nationaux, SNUDI, SNFOLC, SNPRES appellent les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation à la grève le jeudi 20 novembre 2008 et à manifester avec FO pour dire : abandon des contre-réformes Darcos-Pécresse, non à la destruction des statuts, des savoirs, maintien des décrets statutaires de chaque corps de fonctionnaire d'Etat.

Montreuil, le 6 novembre 2008